

Événement

MALADIES PROFESSIONNELLES, AMIANTE

Des salariés de la Française de Mécanique et d'Ugine/Isbergues portent plainte contre leur employeur

LA récente condamnation de l'employeur - après des années de procédure - pour faute inexcusable par la cour d'appel de Douai est une étape positive à inscrire sur le travail minutieux préparé et organisé par le collectif "amiante" mis sur pied par la CGT. Les maladies professionnelles recouvrent des axes de revendications précises, à l'instar des revendications récurrentes qui dépendent directement du code du travail. Or, jamais la direction de la FM ne veut reconnaître ses propres responsabilités que ce soit pour l'Amiante, les affections cancéreuses par huile de houille, les cancers broncho-pulmonaires, les affections lombaires, les lésions eczématiformes, etc. La collusion évidente de médecins du travail avec l'employeur est dénoncée une fois de plus par le collectif et la CGT. Rappelons que ce collectif est ouvert à toutes personnes syndiquées ou pas, qu'elles soient actives, en retraite, ou ayant un membre de la famille ayant travaillé à la FM. Le combat, on le constate, est personnel mais il revêt également des formes de luttes collectives, c'est le sens de tout l'engagement des syndicalistes cégétistes, mais pas seulement, au sein dudit collectif. S'agissant d'un problème tel que celui de l'amiante, il est nécessaire de se doter d'importants moyens tant matériels que financiers. Seule une structure organisée peut y répondre, c'est bien évidemment le cas avec ce collectif. Le combat rebondit sur l'action judiciaire, que ce soit en justice pénale, ou au tribunal des affaires de la sécurité sociale.

La semaine dernière, trois salariés et une veuve d'un travailleur ont déposé plainte contre la Française de Mécanique pour administration de substances nuisibles. Ces salariés ont utilisé des solvants dangereux, comme le formaldéhyde, durant des années.

Certains depuis trente ans. Depuis 1995, on sait qu'il peut être cancérogène, depuis 2005, on sait qu'il l'est.

La Stratégie dangereuse pour la santé au travail

L'interdiction totale de l'utilisation de l'amiante (en 1997) est, certes, une donnée incontournable mais la déclaration de la maladie est constatée bien des années après. La présence de nombreuses veuves atteste de cette cruelle réalité. Il y a eu une stratégie déléguée des industriels pour "retar-

der le plus longtemps possible l'interdiction" de l'amiante en France, affirment les sénateurs communistes membres de la mission d'information du Sénat sur ce produit. C'est tout le débat de fond qui oppose le monde du travail au patronat. Par jugement du tribunal des affaires de sécurité sociale d'Arras en date du 26 novembre 2007, il est clairement dit que la maladie professionnelle dont est atteint Jean-Marc Letierce est dû à

la faute inexcusable de son employeur la Française de Mécanique qui utiliserait pour son process de grosses quantités d'amiante. La Cour d'appel de Douai du 28 novembre 2008 a confirmé la faute inexcusable de la Française de Mécanique qui n'a pas respecté l'obligation de sécurité de résultat dont elle était tenue à l'égard de M. Letierce et qu'elle a donc commis au détriment de ce dernier un manquement caractérisant sa faute inexcusable. Jean-Marc Letierce mettra à profit son expérience auprès de chaque salarié victime qui en fera la

Aujourd'hui, encore, les maladies professionnelles découlant du travail en fonderie sont légion. La réglementation légale est une chose mais lorsqu'elle est bafouée, la direction se retranche derrière une opacité spécifique aux donneurs d'ordre et propriétaires de la FM ! C'est-à-dire Renault et PSA. Les dépistages effectués, sur leur propre initiative, par les salariés sont étalés dans le temps et nécessitent des visites régulières chez les spécialistes. La Sécurité sociale, elle, comme devant tout dossier sensible, a ses propres règles de fonctionnement

ArcelorMittal-Isbergues : plaintes de salariés et de riverains

Dans notre pays, c'est la prise en compte politique d'un drame humain à l'origine de 3.000 décès par an et 100.000 morts annoncés qui prévaut au lieu et place de toute autre considération.

C'est un salarié retraité d'Ugine-Isbergues qui porte plainte contre son ancien employeur pour avoir travaillé dans un atelier où il n'était pas à l'abri de l'amiante. Cette plainte est à situer dans un contexte d'un jugement du TASS d'Arras qui a condamné Ugine (pour l'ancienne aciérie, fermée depuis) pour faute inexcusable à l'encontre de deux anciens salariés. Cette situation est à mettre en parallèle, avec d'autres paramètres, avec la plainte d'une cinquantaine de riverains de la nouvelle entité "Recyco" (groupe ArcelorMittal). Cette usine a démarré son activité en janvier dernier.

Les fours de l'aciérie électrique en sommeil depuis sa fermeture en septembre 2006 sont utilisés par Recyco qui emploie quelques 60 salariés, lesquels fabriquent des boulets à partir des boues et des poussières de métaux et d'aciers inoxydables, provenant des aciéries de Charleroi et Genk (Belgique) et Dunkerque.

Début juin, la direction annonçait tout de go que la pérennité des lignes inox et des trains seraient mis au ralenti et qu'une étude sur la fin des activités est dans les tiroirs. Quand s'ouvriront-ils ? Le premier semestre 2009 a été émaillé de longues périodes de chômage partiel, prolongé jusqu'à la fin 2009. L'atelier de Tôlerie a vu son activité arrêté, ce qui entraîne des modifications des équipes avec de longues périodes de chômage.

Pierre Pierros



der le plus longtemps possible l'interdiction" de l'amiante en France, affirment les sénateurs communistes membres de la mission d'information du Sénat sur ce produit. C'est tout le débat de fond qui oppose le monde du travail au patronat. Par jugement du tribunal des affaires de sécurité sociale d'Arras en date du 26 novembre 2007, il est clairement dit que la maladie professionnelle dont est atteint Jean-Marc Letierce est dû à

demande afin d'éviter que des salariés isolés revivent le même enfer. En effet, la Française de Mécanique, filiale des puissants groupes PSA et Renault, pratique systématiquement la politique de rétention d'information afin de retarder les procédures auprès de la Sécurité sociale tentant d'échapper ainsi aux sanctions financières, les salariés étant alors reconnus par la Sécurité sociale «hors délais».

et le patient doit très souvent être armé de la plus grande des patiences. Les fibres d'amiante lorsqu'elles ont été inhalées sont, de par leur dimension, leur forme et leur persistance, très difficiles à éliminer. Elles entraînent l'apparition de pathologies graves et affectent la région pulmonaire. Cette observation fut, ainsi, réitérée par les anciens fondeurs de la FM et les salariés actifs actuels.

Édito

À lire les résultats du sondage que nous publions, on comprend aisément pourquoi, dans les départements, se multiplient les référés des préfets visant à interdire l'organisation par des communes de la votation citoyenne sur l'avenir et le statut de La Poste. On comprend tout autant que le gouvernement n'ait même pas voulu ne serait-ce qu'envisager une consultation nationale. Eh bien, cette consultation a lieu, elle a commencé dans des milliers de points de vote en France. Elle est soutenue par l'ensemble des partis de gauche, les syndicats, plus de soixante associations, des milliers d'élus. Les ministres de Nicolas Sarkozy assurent à ceux qui veulent bien les entendre - et ils sont minoritaires - qu'il n'est pas question de privatisation au-delà de ce chan-

gement de statut d'un service public en société anonyme. Qui peut les croire ? C'est bien Nicolas Sarkozy lui-même qui avait assuré qu'il ne permettrait jamais la privatisation d'EDF et de GDF. Mais les chiffres sont là. L'État ne détient plus que 35,6 % de GDF Suez et 26,97 % du capital de France Télécom, l'un des morceaux dépecés de ce qu'étaient les PTT. Il a suffi pour cela de faire sauter les verrous, de loi en loi. Et quand bien même les élus de la majorité ont du mal à s'expliquer sur le terrain, face à leurs administrés, cela, ils le feront. Ils le voteront, sauf si la volonté populaire s'exprime avec suffisamment de force. Le président et chef de la majorité leur a d'ailleurs rappelé clairement, ces jours derniers, que leur devoir n'était pas de discuter mais de

La levée pour La Poste

mettre en oeuvre sa politique. Cette privatisation par glissements progressifs du profit, c'est comme cette figure récurrente de la science-fiction quand des extraterrestres se glissent peu à peu dans le corps des humains. Ils gardent la même apparence mais ils poursuivent d'autres buts. La Banque postale est un formidable gâteau et, comme pour tous les secteurs qui échappent encore à la soif de rentabilité du capital, elle est convoitée. La distribution du courrier sera assurée, nous assure-t-on de même. Jusqu'à quand et dans quelles conditions, quand des milliers de bureaux de poste, dans les communes rurales en particulier, mais aussi dans les banlieues, ont déjà disparu ? À la campagne, il n'y a plus de postes. Dans nombre de communes, les files d'attente

pour la moindre opération s'allongent hors des bureaux. Cela ressemble toujours à La Poste mais c'est une entreprise qui va là où c'est rentable. Les postiers, de ce point de vue, ne se font pas d'illusions. La transformation du statut, si elle advient, ce sera moins de personnel, plus de tensions et de stress. L'exemple de France Télécom témoigne où cela peut conduire, dès lors qu'il ne s'agit plus de servir l'intérêt général mais les appétits des grands groupes et de leurs actionnaires. A quelques jours du G20, on en mesure l' inanité. Quelle mascarade que ces déclarations sur le capitalisme, ces professions de vertu quand la politique menée est exactement celle qui a conduit, depuis trente ans que le libéralisme avait été proclamé comme la loi suprême, le moins

d'État et de service public comme ses attendus nécessaires, à la crise que nous subissons et que nous allons continuer à subir. Les banques et les groupes du CAC 40 rétablissent leurs profits au prix de millions de chômeurs dans le monde, de secteurs entiers sinistrés. Et ils en veulent toujours plus, ils ont besoin de champs nouveaux, de gisements à mettre en coupe réglée. La Poste en est un.

Mais plus encore peut-être que ne l'étaient EDF-GDF ou France Télécom, La Poste, parce qu'elle est la proximité même, le lien entre les gens, les familles, toutes les parties du territoire, est ressentie comme un bien commun. Elle doit le rester. La votation citoyenne peut être une levée en masse.